**Contrat de Sous-traitance UDIDDIT**

**A propos de ce Contrat de Sous-traitance**

Les Editions VAN IN proposent différents produits et services dans lesquels sont traités des données à caractère personnel. Nous respectons la vie privée de nos utilisateurs finaux et souhaitons les informer de manière claire et transparente sur le traitement et la protection des données à caractère personnel. Nous le faisons en conformité avec la nouvelle directive vie privée (RGPD / GDPR).

Le Contrat de Sous-traitance règle les droits et obligations réciproques des Editions VAN IN et des établissements d’enseignement. Il est établi à partir du modèle de Contrat de Sous-traitance élaboré par les différents acteurs de l’enseignement en Flandre et adapté par les membres de l’ADEB (Association Des Editeurs Belges – section scolaire) en concertation avec d’autres acteurs de l’enseignement, pour la Fédération Wallonie Bruxelles.

Vous trouverez plus d’information à ce sujet sur <https://www.vanin.be/fr/privacy>

**Procédure à suivre concernant le Contrat de Sous-traitance UDIDDIT**

Les établissements d’enseignement qui souhaitent conclure un Contrat de Sous-traitance pour la plateforme UDIDDIT avec les Editions VAN IN peuvent suivre les étapes suivantes :

1. **Télécharger** le Contrat de Sous-traitance souhaité, ainsi que le Contrat de Produit et de Service lié, sur le site [www.vanin.be/fr/privacy](http://www.vanin.be/fr/privacy)
2. **Compléter** les données manquantes dans le fichier
   * à la page 2 du Contrat de Sous-traitance : les coordonnées de l’établissement
   * à la page 7 du Contrat de Sous-traitance: le lieu et la date
   * à la page 1 du Contrat de Produit et de Service : les coordonnées de l’établissement, complété éventuellement à l’Annexe 1
3. **Imprimer** le Contrat de Sous-traitance et le Contrat de Produit et de Service complétés
4. **Signer** le Contrat de Sous-traitance à la page 7
5. Il n’est pas nécessaire de renvoyer une version signée aux Editions VAN IN. Il suffit de **conserver** les Contrats au sein de l’établissement scolaire.

**Les Parties :**

1. Le Pouvoir Organisateur <nom asbl>, enregistré sous le numéro d’entreprise <numéro d’entreprise> (optionnel), sis à <adresse>, <code postal> <localité>, valablement représenté aux fins du présent Contrat par <nom>, <fonction>, organisant

- L’école <nom> , sise à <adresse>, <code postal> <localité>, valablement représentée aux fins du présent Contrat par <nom>, <fonction>,

- L’école <nom> , sise à <adresse>, <code postal> <localité>, valablement représentée aux fins du présent Contrat par <nom>, <fonction>,

- …

ou

<nom de l'école / organisation / autre>, sis à <adresse>, <code postal> <localité>, valablement représenté aux fins du présent Contrat par <nom>, <fonction>,

ci-après : le « **Responsable du traitement »**.

et

1. Les Editions VAN IN S.A., enregistrée sous le numéro d’entreprise 0465.672.452, sise et ayant ses bureaux à Nijverheisstraat 92 bus 5, 2160 Wommelgem, valablement représentée aux fins du présent Contrat par Winfried Mortelmans, Managing Director, ci-après le « **Sous-traitant** »

désignées ci-après conjointement les **« Parties »** et, séparément, une **« Partie »**.

**Considérant que :**

1. Les Parties ont conclu un Contrat primaire par lequel le Sous-traitant fournit au Responsable du traitement la Plateforme **UDIDDIT**, (‘le Contrat de Produit et de Service’), dans la poursuite d’une ou plusieurs finalités suivantes :

* L’administration des élèves : traitements en rapport avec les élèves (« Portail d’administration de UDIDDIT») ;
* L’accompagnement des élèves : traitements en rapport avec l’accompagnement des élèves dans leurs connaissances, leurs prestations, leurs aptitudes ou état de santé (mentale), le suivi des évolutions y relatives; ainsi que l’accompagnement des élèves dans leurs choix d’études et de carrière (« Résultats », « Evaluations », « Devoirs », « Exercices »);
* La fourniture ou la mise à disposition de ressources d’apprentissage aux fins de dispenser ou de suivre un enseignement (« Matériel de cours », « Manuel numérique », « Evaluations », « Devoirs », « Exercices »);

Ce ‘Contrat de Produit et de Service’ prévoit le traitement par le Sous-traitant, pour le compte du Responsable du traitement, de Données à caractère personnel pour le(s) Établissement(s) d’enseignement listés dans le Contrat de Produit et de Service.

1. Par le présent Contrat de Sous-traitance, les Parties souhaitent constater, dans le respect des dispositions de l’article 28, § 3, du RGPD, leurs droits et obligations réciproques aux fins du Traitement des Données à caractère personnel.

**Conviennent ce qui suit :**

**Article 1 : Définitions**

1. Dans ce Contrat de Sous-traitance, on entend par : Personne concernée, Sous-traitant, Tiers, Données à caractère personnel, Destinataire, Traitement et Responsable du Traitement, Pseudonymisation, Violation de données à caractère personnel : les termes définis à l’article 4 du RGPD ;
2. Outils pédagogiques numériques : tout produit ou tout service traitant des données à caractère personnel dans le cadre de l’enseignement. Nous pensons notamment aux plateformes d’apprentissage, aux systèmes de suivi des élèves, aux systèmes de communication avec les élèves et les parents, aux banques de données de ressources pédagogiques (liste non limitative) ;
3. Établissement d’enseignement : l’administration compétente d’une école maternelle, primaire ou secondaire, d’un internat, d’un établissement d’enseignement supérieur ou de promotion sociale ;
4. Sous-traitant subsidiaire : un Sous-traitant qui n’est pas Signataire mais qui a été engagé par un Fournisseur pour effectuer des opérations spécifiques de traitement pour le compte d’un Établissement d’enseignement ;
5. RGPD : le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

**Article 2: Objet et mission du Contrat de Sous-traitance**

1. Le présent Contrat de Sous-traitance constate les obligations en matière de Traitement des Données à caractère personnel dans le cadre de l’exécution du Contrat de Produit et de Service en lien avec des Outils pédagogiques numériques.
2. Le Responsable du traitement donne pour mission au Sous-traitant de traiter les Données à caractère personnel au titre de l’exécution du Contrat de Produit et de Service.

**Article 3 : Répartition des tâches**

1. Les parties agiront, aux fins du Traitement des Données à caractère personnel dans le cadre du présent Contrat, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables. Les Parties s’échangent toutes les informations nécessaires au respect de la législation et de la réglementation en matière de vie privée (entre autres, RGPD).
2. Le Sous-traitant assistera le Responsable du traitement afin qu’il remplisse l’ensemble des obligations légales en matière de protection des données dans le cadre de l’exécution du Contrat de Produit et de Service en lien avec des Outils pédagogiques numériques.

**Article 4 : Utilisation des Données à caractère personnel**

1. Le Sous-traitant s’engage à ne pas utiliser les Données à caractère personnel, reçues du Responsable du Traitement, dans un autre but et d’une autre manière que ceux pour lesquels elles lui ont été fournies ou communiquées. Le Sous-traitant n’est donc pas autorisé à exécuter d’autres Traitements de données que ceux convenus avec le Responsable du traitement (par écrit : sur papier ou par voie électronique). Cette obligation produit ses effets tant pendant la durée du Contrat qu’après l’échéance de celui-ci. Si le Sous-traitant estime qu'un traitement de données n’est pas conforme au RGPD, il en informe sans délai le Responsable du traitement.
2. Le Sous-traitant précise, dans la Notice Vie Privée, les finalités pour lesquelles les Données à caractère personnel sont traitées, pour le compte du Responsable du traitement, lors de l’utilisation du produit et/ou du service, ainsi que les catégories de Données à caractère personnel qui seront traitées dans ce cadre.
3. Le Sous-traitant s’abstient de transmettre toute donnée à caractère personnel à des Tiers, à moins que

* cet échange n’ait lieu sur ordre du Responsable du traitement ;
* le Responsable du traitement n’ait donné son consentement exprès au transfert de Données à caractère personnel à un Tiers ;
* la personne concernée (ses parents ou son représentant légal) indique elle-même que ses données personnelles peuvent être fournies à un tiers;
* cet échange ne soit nécessaire au respect d’une obligation légale incombant au Sous-traitant.

En cas d’obligation légale, le Sous-traitant vérifie, avant de transférer les données, le fondement de la demande et l’identité du demandeur. En outre, le Sous-traitant informe immédiatement le Responsable du traitement – lorsque la loi le permet – si possible avant de transférer des données.

**Article 5 : Confidentialité**

1. Le Sous-traitant veille à ce que quiconque, et notamment ses employés, ses représentants et/ou ses Sous-traitants subsidiaires impliqués dans le Traitement des Données à caractère personnel, manipule ces données de manière confidentielle et respecte son obligation de confidentialité, tant pendant la durée du Contrat qu’après l’échéance de celui-ci. Le Sous-traitant garantit que les personnes autorisées à traiter les données personnelles se sont engagées à respecter la confidentialité ou sont liées par une obligation légale de confidentialité.

**Article 6 : Sécurité et contrôle**

1. Les parties veilleront à prendre les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger les Données à caractère personnel contre la perte et toute autre forme de Traitement illicite. Ces mesures assureront un niveau de protection convenable, eu égard à l’état de la technique et aux frais engagés par la mise en œuvre et l’exécution de ces mesures, en tenant compte des risques résultant du traitement des Données à caractère personnel et de la nature de celles-ci.
2. Les mesures énoncées à l’article 6.1 comprennent toujours :
3. une politique de sécurité de l’information appropriée pour le Traitement des Données à caractère personnel ;
4. des mesures destinées à garantir que seules les personnes autorisées auront accès aux Données à caractère personnel traitées dans le cadre du Contrat de Sous-traitance ;
5. des mesures destinées à protéger les Données à caractère personnel contre, en particulier, la destruction accidentelle/involontaire ou illicite, la perte, la modification involontaire, le stockage, l’accès ou la publication non autorisé ou illicite ;
6. l’évaluation régulière de la politique de sécurité des informations mise en place et, tenant compte du dernier état de la technique, l’adaptation, le renforcement ou l’amélioration de la politique sur le plan du Traitement des Données à caractère personnel dans les systèmes utilisés dans le cadre de l’exécution du Contrat de Produit et de Service.
7. En Annexe 2 figure entre autres un aperçu général des mesures de sécurité techniques et organisationnelles prises par le Sous-traitant. Cette liste de mesures est tenue à jour par le Sous-traitant.
8. Le Sous-traitant met à disposition du Responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations de l’article 28 du RGPD et pour permettre la bonne exécution des obligations découlant de l’article 7 du présent Contrat. Outre les rapports du Sous-traitant, cet objectif peut être atteint, notamment, par la production d’une certification valide ou d’autres moyens de contrôle et de preuve similaires.
9. Indépendamment des mesures énoncées aux alinéas précédents, le Responsable du traitement a le droit, en concertation avec le Sous-traitant et dans un délai raisonnable, de faire contrôler, à ses frais et par un auditeur indépendant, les mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en place par le Sous-traitant. De commun accord, les Parties peuvent convenir que l’audit sera effectué par un auditeur certifié et indépendant engagé par le Sous-traitant qui émettra une déclaration de tiers. Le Responsable du traitement est informé des résultats de l’audit.

**Article  7 : Violations de données à caractère personnel**

1. Les parties mettent en place une politique adaptée en matière de gestion des Incidents, et notamment des Violations de données à caractère personnel.
2. Si le Responsable du traitement ou le Sous-traitant constate une Violation de données à caractère personnel dans le cadre du présent Contrat, il en informera, sans retard déraisonnable, l’autre Partie conformément aux accords figurant en Annexe 2.
3. Les parties s’informent mutuellement sans délai si un soupçon existe que la Violation de données à caractère personnel comporte un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.
4. S'il n'est pas possible de fournir en même temps toutes les informations requises, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans autre retard indu.

En cas de Violation de données à caractère personnel, le Sous-traitant transmet au Responsable du traitement toutes les informations relatives à cette Violation, en ce compris la nature de la violation de données à caractère personnel, si possible en mentionnant les catégories de personnes concernées et les données à caractère personnel visées ainsi que le nombre approximatif de personnes concernées et de données à caractère personnel visées ; les conséquences probables de la Violation de données à caractère personnel ; les mesures proposées ou prises par le Sous-traitant pour traiter cette violation de données à caractère personnel et notamment, le cas échéant, les mesures destinées à limiter les conséquences dommageables y afférentes.

1. Le Responsable du traitement s'engage à demander l'assistance du Sous-traitant uniquement dans la mesure où le Responsable du traitement ne dispose pas des informations nécessaires pour remplir ses obligations légales.
2. Dans les plus brefs délais, les Parties prennent toutes les mesures raisonnables nécessaires pour empêcher ou limiter toute (nouvelle) infraction ou violation en matière de Traitement des Données à caractère personnel et plus spécifiquement, toute (nouvelle) infraction au RGPD ou à d’autres réglementations en matière de Traitement des Données à caractère personnel. Ces nouvelles mesures sont énoncées en Annexe 2 du présent Contrat.
3. En cas de Violation de données à caractère personnel, le Responsable du traitement satisfera à son obligation légale de déclaration. Le Sous-traitant fera en sorte que le Responsable du traitement puisse (faire) prendre les mesures de suivi appropriées. En fonction de la nature de l’incident, le Sous-traitant assistera et conseillera le Responsable du traitement.

Les parties font le relevé de tous les Incidents et de toutes les mesures qu’ils prennent pour empêcher la survenance de tels Incidents. Le Sous-traitant autorise, sur demande, l’accès au Responsable du traitement.

**Article 8 : Procédure relative aux droits des personnes concernées**

1. Les plaintes ou demandes des Personnes concernées sur le plan des Données à caractère personnel traitées dans le cadre du Contrat de Produit et de Service sont transmises sans délai par le Sous-traitant au Responsable du traitement, lequel est responsable du règlement ultérieur desdites demandes.
2. Lorsque cela s’avère raisonnablement possible, le Sous-traitant fournit à l’Établissement d’enseignement sa pleine et entière coopération afin de satisfaire, dans les délais légaux, aux obligations découlant du RGPD et, en particulier, aux droits des Personnes concernées tels que les demandes tendant à consulter, corriger, compléter, supprimer ou verrouiller les Données à caractère personnel.

**Article 9 : Traitement en dehors de l’Espace Economique Européen (EEE)**

1. Lorsque des Données à caractère personnel sont traitées en dehors de l’EEE, les Parties s’assurent que ce Traitement intervienne dans le respect du prescrit légal et des éventuelles obligations qui incombent aux Établissements d’enseignement. Lorsque des Données à caractère personnel sont traitées en dehors de l’EEE, ce Traitement est déclaré en Annexe 1, en indiquant notamment les pays dans lesquels les données sont traitées ainsi que les garanties y afférentes.

**Article 10 : Engagement de Sous-traitants subsidiaires**

1. Le Responsable du traitement donne son consentement au Sous-traitant pour faire appel à des Sous-traitants subsidiaires. Le Sous-traitant impose aux Sous-traitants subsidiaires, via un Contrat ou autre acte juridique, au minimum les mêmes obligations en matière de protection des données que celles reprises dans ce Contrat de Sous-traitance. La liste des Sous-traitants est reprise en annexe 1.
2. Le Sous-Traitant informe le Responsable du traitement des changements prévus concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, ce qui permet au Responsable du traitement de s'opposer à ces changements. Le Sous-traitant conservera toujours à jour la liste des Sous-traitants de l'annexe 1.

**Article 11 : Délais de conservation et destruction des Données à caractère personnel**

1. Le Sous-traitant ne traitera pas les Données à caractère personnel plus longtemps que les délais de conservation prévus dans l’annexe 1.
2. Au terme de la période de conservation des données ou à la fin du Contrat de Produit et de Service , le Sous-traitant est obligé de (faire) détruire les Données à caractère personnel traitées pour le compte du Responsable du traitement, et ce en tout lieu qu’elles se trouvent, à moins que ces Données ne doivent être conservées plus longtemps dans le cadre d’obligations légales. Si les données doivent être conservées plus longtemps, le Sous-traitant les transmettra dans un format lisible par machine au Responsable du traitement, avec le moins de perte de données possible, et ce afin de garantir la continuité au sein de l’Établissement d’enseignement. Des arrangements seront conclus de commun accord à ce sujet.

Ces opérations interviennent dans un délai convenu et raisonnable.

1. Le Sous-traitant confirmera au Responsable du traitement (par écrit ou par voie électronique) la destruction des Données à caractère personnel traitées.

**Article 12 : Responsabilité et garantie**

1. Chaque Responsable du traitement est responsable des dommages causés par un traitement qui ne respecterait pas le RGPD. Un Sous-traitant est uniquement responsable des dommages causés par le traitement si les obligations spécifiques qui incombent au sous-traitant dans le cadre de RGDP n'ont pas été respectées, ou s’il a agi en en dehors ou en violation des instructions légales données par le Responsable du traitement. Le responsable du traitement ou le sous-traitant peut être exempté de cette responsabilité s'il prouve qu'il n'est aucunement responsable du fait dommageable.
2. Si le Responsable du traitement ou le Sous-traitant a entièrement indemnisé le dommage, il peut réclamer auprès d’autres Responsables de traitement ou Sous-traitants impliqués dans le traitement, la partie du dédommagement qui correspond à leur part de responsabilité conformément aux conditions énoncées au §1.

**Article 13 : Incompatibilité et modification du Contrat de Sous-traitance**

1. En cas d’incompatibilité entre les dispositions du présent Contrat de Sous-traitance et les dispositions du Contrat primaire de Produit et de Service, les dispositions du présent Contrat de Sous-traitance prévalent.
2. En cas de conflit entre une disposition du présent Contrat de Sous-traitance et la réglementation, emportant la nullité de cette disposition, les autres dispositions du présent Contrat de Sous-traitance demeurent pleinement en vigueur pour le surplus. Les Parties se concerteront pour remplacer cette (ces) disposition(s) par une disposition conforme à la réglementation. Ce remplacement a lieu de l’accord des deux parties.

**Article 14 : Durée et fin du Contrat**

1. Le présent Contrat de Sous-traitance est indissociablement lié au Contrat de Produit et de Service et ne peut faire l’objet d’une résiliation intermédiaire.
2. Le présent Contrat de Sous-traitance prend cours dès sa signature.
3. Le présent Contrat de Sous-traitance prend fin de plein droit à la résiliation du Contrat de Produit et de Service.
4. La fin du présent Contrat de Sous-traitance ne libère pas les Parties de leurs obligations résultant du présent Contrat de Sous-traitance qui, compte tenu de leur nature, sont présumées poursuivre leurs effets après la fin du Contrat.

Ainsi convenu et signé en double, à <lieu> à la date du <date>.

Le Responsable du traitement, Le Sous-traitant,



Nom : <nom> Nom : Winfried Mortelmans

Fonction : <fonction> Fonction : Managing Director

Annexe 1 : **Notice Vie Privée**

Annexe 2 : **Mesures de sécurité techniques et organisationnelles générales** **ANNEXE 1 : Notice Vie privée UDIDDIT**

*Les établissements d'enseignement utilisent de plus en plus d’applications numériques. L'utilisation et la livraison de ces produits et services nécessitent des données pouvant être reliées spécifiquement à des personnes (par exemple, des enseignants et des élèves). Les Responsables du traitement doivent conclure des accords avec les Sous-traitants concernant l'utilisation de ces Données à caractère personnel.*

*Cette notice fournit aux établissements d'enseignement des informations sur les services fournis par le Sous-traitant et sur les données personnelles traitées. Dans l'ensemble, il s'agit de régler les questions suivantes : "qui traite les données des personnes concernées et où, pourquoi et comment ces données sont traitées ? ".*

*L’utilisation de la présente Notice Vie Privée aide le Responsable du traitement (et donc les établissements d’enseignement) à mieux comprendre le fonctionnement du produit et/ou des services et le type de données qui sont échangées dans ce cadre. Un registre des activités de traitement peut être initié et mis à jour sur base de la présente notice.*

**A. Informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du produit et/ou du service : | UDIDDIT |
| Nom du Sous-traitant et coordonnées: | Editions VAN IN S.A., Nijverheidsstraat 92 bus 5, 2160 Wommelgem |
| Explication succincte du fonctionnement du produit et du service: | UDIDDIT est une plateforme numérique d’apprentissage pour l’enseignement secondaire. Les élèves peuvent s’y exercer de manière adaptative et personnalisée. Les enseignants et autres membres du personnel des écoles y trouvent du matériel de cours, et d’autres outils (manuel numérique par exemple) les soutenant dans leur activité professionnelle.  Les traitements des données personnelles dans UDIDDIT ont rapport avec :   * L’accès aux produits et services au moyen d’une procédure de connexion * Le travail avec des outils pédagogiques numériques : une plateforme numérique d’apprentissage et d’enseignement e (plateforme école, environnement élève) avec une offre de ressources éducatives, d’exercices adaptatifs, d’évaluations, de manuels numériques, de systèmes de communication, évaluation, rapportage et suivi des élèves. Les données qui sont introduites par les élèves, ou déduites de l’utilisation de l’outil sont traitées par les Editions VAN IN S.A. ; * La transmission des résultats de l’utilisation des élèves à un professeur. Cela permet par exemple à un enseignant de voir l’utilisation par chacun de ses élèves d’un contenu d’apprentissage et d’en connaître le résultat.   Les Editions VAN IN S.A. utilisent Google Analytics pour mesurer l’utilisation de ses outils pédagogiques numériques et pour déterminer quels systèmes d’exploitation et navigateurs web sont utilisés. Google traite les données suivantes : numéro unique, information sur la session (durée, données du navigateur, localisation) et visites de pages. |
| Lien vers le Fournisseur et/ou la page du produit: | * Fournisseur : [www.vanin.be](http://www.vanin.be) * Page du produit : www.udiddit.be * Information produit : http://udiddit.vanin.be/fr |
| Public cible: | Ecoles secondaires, hautes écoles pédagogiques |
| Utilisateurs: | Elèves, enseignants (dont titulaires de classe, futurs enseignants, etc. - liste non exhaustive), coordinateurs ICT, directions, personnel administratif. |

**B. Information générale concernant les Traitements**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet** du (des) Traitement(s) : | Services définis dans le Contrat de Produit et de Service. |
| **Durée** du (des) Traitement(s) : | Durée du Contrat de Produit et de Service. |
| **Nature** du (des) Traitement(s) : | Fourniture, et possibilité de modification, des données pour la livraison des produits et des services définis dans le Contrat de Produit et de Service. |
| **Description** des services spécifiques prestés et des Traitements connexes : | Traitements constituant un élément indissociable du produit / service offert.  Les traitements réalisés par les Editions VAN IN SA se justifient premièrement pour permettre aux établissements scolaires d’utiliser les outils pédagogiques numériques et pour pouvoir suivre et accompagner leurs élèves.   1. Les données personnelles traitées pour l’autorisation et l’authentification : comptes des élèves (nom, prénom, année, nom de la classe, numéro de la classe, sexe, mot de passe) et comptes des enseignants (nom, prénom, adresse e-mail, sexe, groupe(s) classe(s), fonction dans l’école), gérés par le(s) gestionnaire(s) de l’école. 2. Les données personnelles traitées du fait de l’utilisation de l’outil pédagogique : après le login, les données introduites par les élèves ou déduites par l’utilisation de l’outil sont traitées par les Editions VAN IN S.A. A partir de cela, un enseignant peut voir, par exemple, quelle action /tâche a été réalisée par tel élève, et en connaître le résultat.   Ces traitements ne concernent pas des catégories de données personnelles sensibles (dans le sens de l’article 9 du RGPD).  Sur base des résultats de l’utilisation des outils pédagogiques numériques, l’établissement d’enseignement peut tirer lui-même des conclusions concernant les éventuelles limites dans le développement de l’apprentissage d’un élève et ses causes.  Les résultats d’apprentissage et les données de nos utilisateurs sont considérées depuis toujours comme des données sensibles, raison pour laquelle nous appliquons des mesures de confidentialité et de sécurité strictes. |

**C. Finalités**

**Finalités :**

L’administration des élèves, en ce compris :

* + - l’organisation d’une assistance aux élèves ;
    - l’organisation de l’enseignement ;
    - l’organisation des examens, l’enregistrement de leurs résultats et du résultat des délibérations ;
    - le calcul, la facturation et la perception des montants dus (gestion financière) ;
    - la communication avec les élèves et les parents ;
    - le règlement des litiges ;
    - l’échange de Données à caractère personnel avec des Tiers, notamment :
      * les centres PMS ;
      * d’autres établissements d’enseignement en cas de changement d’établissement d’enseignement ;
      * les parties impliquées dans l’accomplissement d’un stage ou d’une expérience d’apprentissage/professionnelle, dans la mesure nécessaire et légalement autorisée.

L’accompagnement des élèves : l’accompagnement des élèves dans leurs connaissances, leurs prestations, leurs aptitudes ou leur état de santé (mentale), le suivi des évolutions y relatives ainsi que l’accompagnement des élèves dans leurs choix scolaires et professionnels.

* le suivi des situations personnelles (en ce compris médicales) propres à un élève, en ce qui concerne l’apprentissage et l’étude, le parcours scolaire, les soins de santé préventifs et le fonctionnement psychique et social.

L’administration de l’école : traitements nécessaires pour l’organisation des événements scolaires, entre autres : la composition des horaires, communication,…

La fourniture ou la mise à disposition de ressources d’apprentissage aux fins de dispenser ou de suivre un enseignement, notamment :

* la sauvegarde des résultats de l’apprentissage et des tests ;
* la récupération par l’Établissement d’enseignement des résultats de l’apprentissage et des tests ;
* l’analyse des résultats de l’apprentissage et des tests permettant d’établir un programme et d’acquérir un matériel d’évaluation répondant aux besoins spécifiques de l’élève en termes d’apprentissage (notamment le matériel scolaire adapté) ;
* l’analyse et l’interprétation des résultats scolaires ;
* l’échange des résultats d’apprentissage et des tests entre systèmes.

L’administration du personnel : toute administration relative à la gestion du personnel, notamment :

* l’engagement et la sélection du personnel ;
* l’administration des salaires ;
* la politique du personnel sur le plan de l’évaluation, de la formation et de la planification de carrière.

L’obtention/la possibilité d’utiliser des Outils pédagogiques numériques dans le respect des accords passés entre l’Établissement d’enseignement et le Sous-traitant, notamment :

* l’obtention d’un accès aux Outils pédagogiques numériques (identification, authentification et autorisation) ;
* la protection, le contrôle et la prévention des abus et des utilisations impropres et la prévention des incohérences et de la non-fiabilité des Données à caractère personnel, avec l’appui des Outils pédagogiques numériques ;
* la continuité et le bon fonctionnement des Outils pédagogiques numériques dans le respect des accords passés entre l’Établissement d’enseignement et le Fournisseur (faire exécuter un entretien, établir un back-up, apporter des corrections après la constatation de fautes et d’erreurs matérielles, obtenir une assistance, …).

La mise à disposition par l’Établissement d’enseignement de Données à caractère personnel entièrement anonymisées à des fins d’enquête et d’analyse dans l’objectif d’améliorer la qualité de l’enseignement ;

L’exécution ou l’application d’autres législations ou réglementations.

**D. Catégories et types de données à caractère personnel et délais de conservation**

Description et relevé des catégories de Données à caractère personnel utilisées :

Données administratives : par exemple, nom, adresse, adresse e-mail, données de connexion, …

Données relatives à la connaissance, aux prestations et aux aptitudes

Données médicales

Données sociales

Données relatives aux présences

Données financières

Durées de conservation des Données à caractère personnel utilisées :

Les Editions VAN IN S.A. suppriment les données à caractère personnel traitées en fonction des modalités suivantes :

* En ce qui concerne les élèves : 4 ans après l’année scolaire à la fin de laquelle l’élève concerné a quitté l’enseignement secondaire ou la formation pour adultes;
* En ce qui concerne les enseignants, coordinateurs ICT, directions, personnel administratif : 4 années après l’année scolaire durant laquelle le compte de la personne concernée a été actif pour la dernière fois ;

**E. Catégories de personnes concernées**

Élèves/étudiants et personnes exerçant l’autorité parentale sur les élèves de droit ou du fait d’avoir le mineur sous leur garde

Personnel et collaborateurs de l’établissement d’enseignement

**F. Stockage de personnes concernées**

|  |  |
| --- | --- |
| Lieu/pays de stockage et de Traitement des Données à caractère personnel : | Irlande |

*Si les données à caractère personnel sont conservées en dehors de l’EEE, cela doit être déclaré explicitement, ainsi que les garanties y afférentes (ou une référence à celles-ci).*

**G. Sous-traitants subsidiaires**

Le Sous-traitant emploie les Sous-traitants subsidiaires suivants pour le service/produit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du Sous-traitant subsidiaire** | **Description succincte** | **Lieu/pays de stockage et de Traitement des Données à caractère personnel** |
| Sentia : www.sentia.com | Fournisseur de service | Belgique, Pays-Bas |
| Amazon Web Services (AWS) : <https://aws.amazon.com> | Fournisseur d’hébergement provider, Cloud services | Irlande |
| Kikora: <http://www.kikora.com/> | Math engine | EU/EER |
| Kibana: <https://www.elastic.co/products/kibana> | Logging | EU |
| Sowiso: <https://sowiso.nl/> | Math engine | En lien avec la législation GDPR |
| Digiportail : https://www.digiportail.be/fr | Gestion de licence, authentification utilisateurs | Belgique |
| MailChimp/Mandrill: <https://mailchimp.com/> | Service de messagerie électronique | En lien avec EU-U.S. Privacy Shield Framework |
| Google Analytics | Données statistiques totalement anonymisées |  |

**H. Coordonnées**

Pour toute question sur la présente Notice vie privée, vous pouvez consulter [www.vanin.be/fr/privacy](http://www.vanin.be/fr/privacy), écrire à Editions VAN IN S.A. – Privacy, Nijverheidstraat 92 boite 5, 2160 Wommelgem, ou nous contacter via [privacy@vanin.be](mailto:privacy@vanin.be).

Pour toutes question relative au fonctionnement de la plateforme UDIDDIT, vous pouvez consulter le site www.vanin.be/udiddit, écrire à Editions VAN IN S.A. – UDIDDIT, Nijverheidstraat 92 boite 5, 2160 Wommelgem, ou nous contacter via [informations@vanin.be](mailto:informations@vanin.be).

**I. Version**

Contrat de Sous-traitance UDIDDIT – version 1.0 - aout 2018

Basé sur le modèle de Contrat de Sous-traitance version 1.0 - aout 2018.

**ANNEXE 2 : Mesures de sécurité techniques et organisationnelles générales**

Conformément à l’article 28.1 du RGPD, le Responsable du traitement fait uniquement appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement des Données à caractère personnel réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection des droits de la personne concernée.

Conformément à l’article 32 du RGPD, le Sous-traitant doit prendre des mesures techniques et organisationnelles permettant de sécuriser le Traitement des Données à caractère personnel.

Dans cette annexe, les Sous-traitants indiquent quelles sont leurs mesures de sécurité techniques et organisationnelles générales de sorte que le Responsable du traitement obtienne des garanties suffisantes concernant la protection des Données personnelles.

|  |  |
| --- | --- |
| Certifications éventuelles : | Pas d’application |
| Audits / Déclarations de tiers : | * Évaluation de l'impact de la protection des données (DPIA) (2018) * Audit sécurité DaVinsi Labs (2016) |

**Description générale des mesures prévues à l’article 6.2 du Contrat de Sous-traitance**

I. Description générale des mesures destinées à garantir que seul le personnel autorisé aura accès au Traitement des Données à caractère personnel.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **(Groupes de) Collaborateurs ayant accès à tel type de Donnée à caractère personnel** | **Opérations que ces collaborateurs réalisent avec les Données à caractère personnel** | **Obligation de confidentialité** |
| Les collaborateurs des équipes ventes, marketing, service à la clientèle et helpdesk technique, ainsi que les collaborateurs dans l’équipe UDIDDIT ont accès aux informations de licence. Ils peuvent voir, entre autres choses, quel utilisateur a activé quel outil numérique. | Actes administratifs dans le cadre de l'exploitation des outils pédagogiques et des licences. | Des déclarations de confidentialité sont convenues avec les employés (internes et externes).  L'éditeur VAN IN S.A. promeut la sensibilisation à la vie privée et offre aux employés une formation en matière de confidentialité et de sécurité de l'information. |
| Les collaborateurs du helpdesk technique et les collaborateurs travaillant dans l’équipe UDIDDIT ont accès aux données personnelles indiquées dans l’ annexe sur la confidentialité. | Support de première ligne, deuxième ligne et troisième ligne à la demande de l'utilisateur. |  |
| Les collaborateurs de l’équipe Business Technology accès aux bases de données. | Les actions du personnel de Business Technology visent la continuité et l'amélioration des systèmes TIC. |  |
| Les collaborateurs qui développent les contenus de la plateforme ont accès à des ensembles de résultats anonymes découlant de l'utilisation des outils pédagogiques numériques, de tout problème / erreur d'utilisation. | Analyse de l'outil d’apprentissage numérique et du contenu associé, visant à la détection des erreurs, à l'amélioration, au développement et à l'optimisation. |  |

II. Description générale des mesures destinées à protéger les Données à caractère personnel contre la destruction involontaire ou illicite, la perte ou la modification involontaire, le stockage, le Traitement, l’accès ou la publication non autorisés ou illicites.

* L'environnement réseau dans lequel les données personnelles sont traitées est strictement protégé. Les flux de trafic sont séparés et des mesures sont mises en œuvre contre les abus et les attaques.
* L'environnement dans lequel les données personnelles sont traitées est surveillé.
* Les outils pédagogiques numériques dans lesquels les données personnelles sont traitées sont basées sur la planification du système, le contrôle de la sécurité et l'acceptation. Les changements dans les applications sont testés pour les vulnérabilités avant qu'ils ne soient mis en production.
* Sur les mots de passe, des mesures cryptographiques sont utilisées pour stocker ces données en toute sécurité.
* Des connexions cryptées sont utilisées pour les processus de connexion. L'échange de données personnelles avec des tiers au nom de l'établissement d'enseignement se fait de manière cryptée.
* Les données personnelles ne sont traitées que dans un environnement fermé et physiquement sécurisé avec une protection contre les menaces externes.
* Les données personnelles ne sont traitées que sur l'équipement où des mesures ont été prises pour sécuriser physiquement l'équipement et assurer la continuité du service.
* Des sauvegardes périodiques sont faites pour la continuité du service. Ces sauvegardes sont traitées confidentiellement et stockées dans un environnement fermé.
* Les endroits où les données sont traitées sont périodiquement testés, entretenus et périodiquement évalués pour les risques de sécurité.

III. Description générale de la politique de sécurité des informations et des mesures permettant d’identifier et de prendre en charge les vulnérabilités sur le plan du Traitement des Données à caractère personnel dans les systèmes utilisés pour la prestation des services à l’attention de l’Établissement d’enseignement.

* Des tests de pénétration et des évaluations de vulnérabilité sont effectués périodiquement.
* Sur les systèmes, les derniers correctifs (de sécurité) sont périodiquement installés sur la base de la gestion des correctifs.

**Notification des Violations de Données à caractère personnel et/ou des incidents de sécurité**

Si et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes les informations simultanément, les informations suivantes peuvent être fournies par étapes et sans retard injustifié.

* Les informations qui doivent dans tous les cas être partagées au sujet d'un incident afin que le Responsable du traitement puisse se conformer à l'obligation de notifier à l'Autorité de protection des données. Les éléments figurant en gras doivent toujours être communiqués en cas de violation de données à caractère personnel.
* Les caractéristiques de l’incident, comme : la date et le moment de la constatation, le résumé de l’incident, la caractéristique et la **nature de l’incident** (comment s’est-il produit, concerne-t-il la lecture, la copie, la modification, la suppression/la destruction et/ou le vol des données à caractère personnel) ;
* La **cause** de l’incident de sécurité ;
* Les **mesures** qui ont été prises pour traiter l’incident et pour limiter ou prévenir les dommages éventuels/ultérieurs ;
* La désignation des **personnes concernées** qui peuvent subir les conséquences de l’incident, et dans quelle mesure ;
* L’**ampleur du groupe de personnes concernées** ;
* Le **type de données** affectées par l’incident (notamment, les données particulières ou sensibles, en ce compris les données d’accès ou d’identification, les données financières et les prestations d’apprentissage) ;
* L’**ampleur des données**;
* Les **conséquences probables pour la personne concernée.**

**Version**

Contrat de Sous-traitance UDIDDIT – version 1.0 - aout 2018

Basé sur le modèle de Contrat de Sous-traitance version 1.0 - aout 2018.